

## SEANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. Robert CLEVENOT (doyen de l'assemblée), Bernard MOULIN, Anne-Sophie CHERVAZ, Alain COUTAUDIER, Emmanuelle DANIERE, Sophie GOUTTENOIRE, Stéphane TORRES, Raymond VITURAT, Rosalie SIMON, Christophe BOUSSAND, Delphine MONTET, Yannick DELANGLE, Martine DESBOIS, Albin COELHO.

Absente excusée : Catherine DESSEIGNE (donne pouvoir à Emmanuelle DANIERE)

La séance a été ouverte sous la présidence de Bernard MOULIN, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer : M. Robert CLEVENOT, Bernard MOULIN, Anne-Sophie CHERVAZ, Alain COUTAUDIER, Emmanuelle DANIERE, Sophie GOUTTENOIRE, Stéphane TORRES, Catherine DESSEIGNE, Raymond VITURAT, Rosalie SIMON, Christophe BOUSSAND, Delphine MONTET, Yannick DELANGLE, Martine DESBOIS, Albin COELHO dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Robert CLEVENOT, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi comme secrétaire Delphine MONTET et comme assesseurs, Anne-Sophie CHERVAZ et Yannick DELANGLE.

### ELECTION DU MAIRE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 18/2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et après appel de candidatures, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis, fermé au Président, son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne    | 15 |
| - A déduire les bulletins nuls :             | 1  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés | 14 |
| - Majorité absolue                           | 8  |

Ont obtenu :

- Bernard MOULIN :

14

Monsieur Bernard MOULIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

### **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Sous-préfecture de Roanne

N° 19/2020

Aux termes de l'article L 2122.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal étant de 15 membres, le nombre d'adjoints ne doit donc pas excéder 4.

Monsieur le Maire propose de porter le nombre d'adjoints à 4.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nombre d'adjoints qui est donc arrêté à quatre.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous-préfecture de Roanne

N° 19/2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 et les articles L 2122-7-1,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

|   |    |
|---|----|
| Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : | 15 |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne                 | 15 |
| - A déduire les bulletins nuls :                          | 0  |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés              | 15 |
| - Majorité absolue  | 8  |

Ont obtenu :

- Liste « Robert CLEVENOT... »

15

La liste « Robert CLEVENOT... » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Robert CLEVENOT
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Emmanuelle DANIERE
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Stéphane TORRES
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Sophie GOUTTENOIRE

### **CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élue local qui est distribuée à chaque conseiller.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

| Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents : |  |
|--|--|
| Bernard MOULIN   |  |
| Robert CLEVENOT  |  |
| Emmanuelle DANIERE   |  |
| Stéphane TORRES  |  |
| Sophie GOUTTENOIRE   |  |
| Rosalie SIMON  |  |
| Raymond VITURAT  |  |
| DESBOIS Martine  |  |
| Albin COEHLO   |  |
| Catherine DESSEIGNE  |  |
| Christophe BOUSSAND  |  |
| Alain COUTAUDIER   |  |
| Yannick DELANGLE   |  |
| Anne-Sophie CHERVAZ  |  |
| Delphine MONTET  |  |

